

Coup de projecteur

Six cabinets sur l'acquisition par GFG Alliance de l'usine de Dunkerque de Rio Tinto

Rio Tinto s'apprête à céder son usine de Dunkerque à Gupta Family Group (GFG Alliance), contrôlé par le milliardaire anglo-indien Sanjeev Gupta et ses filiales Liberty House Group et Simec. Ce site est l'ancien fleuron de Pechiney et est présenté comme l'une des plus grandes fonderies d'aluminium d'Europe. D'une capacité annuelle de 280 000 tonnes, employant 570 salariés, son chiffre d'affaires annuel avoisine les 500 millions d'euros. L'acquéreur souhaite en faire un centre international de l'aluminium et de l'expertise en produits aluminium en aval et devrait y investir 2 milliards d'euros. Il assure avoir « des projets ambitieux d'investissement et de développement de cette usine [...] pouvant créer des milliers de nouveaux emplois » sur place

ainsi qu'en France. Le montant de l'opération s'élèverait à 500 millions de dollars. **Clyde & Co** conseillait l'acquéreur avec, à Paris, **Jean-Michel Reversac**, associé. **Cazals Manzo Pichot** traitait de la partie fiscale avec **Romain Pichot** et **Maxence Manzo**, associés. Le cédant était conseillé par **Dentons** avec **Olivier Genevois**, associé, **Emmanuelle De Schepper**, of counsel, **Morgane Ferron** et **Paul Sautier** sur les aspects M&A, ainsi que par **LPA-CGR Avocats** avec **Frédérique Chaillou** et **Sidonie Fraïche-Dupeyrat**, associées et **Sarah Becker** en droit de l'environnement, mais aussi par **EY Société d'Avocats** avec **Anne-Laure Drouet**, associée et **Alexandre Perron** sur les aspects fiscaux et enfin par **Ogletree** avec **Karine Audouze**, associée et **Nicolas Peixoto** en droit social. ■

Deals

Trois cabinets sur l'acquisition de 50% de STX France par Fincantieri

Fincantieri vient d'annoncer la signature de l'accord définitif concernant le rachat de 50 % du capital de STX France. Le constructeur italien devra déboursier 59,7 millions d'euros pour conclure l'opération. STX sera détenu à 34,34 % par l'État Français qui prêtera 1 % du capital de STX France à Fincantieri. 2,4 % du capital seront proposés aux salariés et 3,26 % à un groupe de sociétés locales. Naval Group (ex DCNS) détiendra une participation comprise entre 10 % et 15,66 %, en fonction du nombre d'actions effectivement souscrites par les salariés et le groupe de sociétés locales. **Bredin Prat** a conseillé Fincantieri avec **Alexander Blackburn** et **Benjamin Kanovitch**, associés, **Paul Guillemain** et **Sung-Hyuk Kwon** en corporate, **Laëtitia Tombarello**, associée et **Margaux Goetz-Nectoux** en social, **Pierre Honoré**, **Marc Pittie**, associés, **Anne Jussiaux** et **Guillaume Vatin** en concurrence, ainsi que **Guillaume Froger** en droit public. Naval Group était représenté par **Gide** avec **Anne Tolila**, associée en corporate et **Stéphane Hautbourg**, associé en concurrence. L'APE était assisté de **Clifford Chance** avec **Marianne Pezant** et **Fabrice Cohen**, associés et **Alexandre Merle**, conseil en corporate, ainsi que **Katrin Schallenberg**, associée et **Amélie Lavenir** sur les aspects antitrust.

Viguié, Flichy et Bredin sur l'acquisition d'OPM France par SodaStream

Le groupe israélien SodaStream, leader mondial de la fabrication d'appareil de gazéification de boissons, vient de faire l'acquisition d'OPM France, son distributeur exclusif français. Cette société spécialisée depuis plus de 30 ans dans la distribution d'accessoires électroménagers appartenait à Bunzl, groupe international spécialisé dans la distribution et l'outsourcing. SodaStream était conseillé par le cabinet **Viguié Schmidt & Associés** avec **Fabrice Veverka**, associé, **Olivier Peronnau** et **Gwennhaëlle Barral** en corporate, **Christel Alberti**, associée et **Maxence Dubois** en droit fiscal. Les aspects sociaux étaient

traités par **Flichy Grangé Avocats** avec **Charlotte Michaud**, associée et **Claire Lehucher**. **Bredin Prat** conseillait Bunzl avec **Alexander Blackburn** et **Adrien Simon**, associés, **Louis Gosset** et **Lucille Lopez** sur les aspects corporate, **Pierre-Henri Durand**, associé et **Céline Allignol** sur les aspects fiscaux ainsi que **Laëtitia Tombarello**, associée et **Anne-Sophie Arbide-Vignarte** en droit social.

Saul sur la levée de fonds en amorçage de Boost.rs

La start-up française Boost.rs vient d'effectuer sa première levée de fonds, d'un montant d'1 million d'euros, auprès de plusieurs business angels, dont Chantal Baudron. Cette société propose une solution destinée aux RH pour leur permettre de mieux cartographier les compétences de leurs employés. Une plateforme qui démocratise le talent management et qui permet aux employés, quelles que soient leur fonction et leur position, d'évaluer leurs compétences, de les comprendre et d'avoir un parcours de carrière personnalisé. **Saul Associés** accompagnait la société et ses fondateurs avec **Fabrice Epstein** et **Benjamin Chouai**, associés.

Darrois aux côtés d'Axel Springer devant l'Autorité de la concurrence

C'est un cas suffisamment rare pour être soulevé : l'Autorité de la concurrence avait ouvert, en septembre 2017, un examen de phase 2 sur le projet d'acquisition par Axel Springer de Concept-Multimédia, et sa marque Logic-Immo, auprès de Spir Communication. Mais après quasiment cinq mois d'examen approfondi, le gendarme de la concurrence a autorisé l'opération sans engagement. Rappelons que l'Autorité ouvre, en moyenne, deux examens de phase 2 par an et a autorisé une opération sans engagement à l'issue d'une phase 2 seulement une fois auparavant. **Darrois Villey Maillot Brochier** a assisté Axel Springer avec **Didier Théophile**, associé, **Olivia Chriqui-Guioit** et **Constance Bocket**. ■